



Aménagement urbain de la traverse du village  
9 - 16 janvier 2021

## Session du 16 janvier 2020

### Restitution des réflexions et premières orientations :

1. **Sur les nouvelles modalités d'organisation des cafés citoyens**, cette seconde session n'a pas non plus fait l'objet de commentaires particuliers, et la méthode de travail a recueilli l'adhésion des participants.
2. **Plus généralement, sur le projet d'aménagement, il a été évoqué :**
  - Un des groupes a fait valoir l'importance d'avoir une réflexion plus globale sur ce que les habitants souhaitent plus généralement pour le village : quel type de village voulons-nous, cadre de vie, animation et plus particulièrement pour la jeunesse ? C'est un sujet qui pourrait faire l'objet d'une réflexion citoyenne (?) ;
  - Dans le feu des discussions, l'idée d'un emplacement qui pourrait être dédié à du co-voiturage est apparue et peut-être mérite d'être notée et renvoyée au cabinet ;
  - **Sur la question de l'eau et de l'aménagement de fontaines supplémentaires**, l'ensemble des participants ont manifesté leur intérêt pour cette proposition, considérant que ce serait plus agréable pour le cadre de vie et permettrait aussi de favoriser l'arrosage des zones de végétalisation envisagées (?). cependant une participante a rappelé que l'eau devient un bien collectif précieux qui ne doit pas être gaspillée. Il sera important d'en tenir compte dans les aménagements. D'autres points d'eau ont existé et il sera important de bien les repérer. Il y a un fort ruissellement d'eau issu de sources multiples qu'il importe de capter. Concernant les fontaines, il est possible de mettre en place un système de circuits fermés qui évitent le gaspillage.
3. **La circulation : « sens unique ou double sens » ?**
  - Pour le groupe, **le principe d'une zone de partage, avec une circulation alternée semble le choix le plus adapté**, avec le souci de créer un cœur de village qui se situe autour du Champ de Mars, mais qui intègre le vieux village. On retrouve dans les échanges l'idée de la voiture qui doit s'adapter aux déplacements doux et en priorité aux piétons ; les remarques et réflexions rejoignent les points de vue émis par les participants du 9 janvier ;
  - Passer de la notion de route, plutôt dédiée à la voiture à la notion de rue de village, avec des trottoirs dématérialisés, comme un espace partagé de cohabitation de la voiture, des modes de déplacement doux et des piétons ; circulation alternée grâce à la végétalisation ;

- L'idée d'un feu tricolore sanction/récompense a été évoquée dans le sous-groupe, mais rejeté parce que l'arrêt des voitures sera alors source de pollution, surtout s'il est installé au carrefour Grande Rue, rue du Temple et rue des Redis ;
- L'hypothèse du sens unique a été envisagée et analysée en sous-groupe, avec une variante par rapport à ce qui a été travaillé lors de la session du 9 janvier :
  - La première réflexion s'appuyait sur un tracé remontant à partir de l'entrée de Cléon d'Andran, bifurquant à droite par la rue du 19 mars 1962, direction Manas, contournant le parc Adèle Clément pour rejoindre le Champ de Mars, prendre la rue du Temple et rejoindre le haut de la Grande Rue en direction du garage Chapouan.
  - La proposition faite dans le sous-groupe supposait :
    - de garder le double sens jusqu'à la bifurcation rue du 19 mars 1962, avec pour cette dernière un accès plutôt dédié à la desserte locale ;
    - de mettre la seconde partie de la Grande Rue en sens unique, ( à partir du croisement avec à gauche, la rue du Bourg et à droite la rue du 19 mars 1962) remontant jusqu'au garage Chapouan et prolongeant ce sens unique jusqu'à la déviation pour la redescendre en direction du giratoire et plus largement dans la direction de Cléon d'Andran. On ne changerait rien pour la rue des Redis, la rue du Levant et la Montée de Chante Perdrix. Cela signifie que les véhicules venant de Crest ne pourraient plus entrer dans le village par la route de Crest, mais par le giratoire et l'entrée de Manas, ce qui impliquerait de modifier l'accès, mais surtout entraînerait un report de trafic sur l'accès au village par la route de Manas, mais aussi sur le sens unique pour ceux qui voudraient rejoindre le vieux village et la montée de Chanteperdrix ;
    - Concernant la rue du 11 novembre, les participants sont d'accord pour sa piétonnisation entre la rue Jules Ferry et l'espace prévu autour de l'école et du périscolaire, l'autre partie permettant l'accès aux habitations et des possibilités de stationnement jusque vers la place de l'office notarial.
  - La question de l'acceptabilité d'un sens unique par les habitants a été posée et elle ne semble pas acquise.

Ce qui pourrait ressortir de la réflexion sur le sens unique, c'est pour certains participants une hypothèse à plus long terme sur une possibilité de piétonnisation de la partie de la Grande Rue située entre la rue du 19 mars 1962 et la rue du Temple, voire jusqu'à l'angle de la rue du Levant de la Montée de Chanteperdrix.

- Concernant **la requalification de l'entrée : place du monument aux morts**, les trois variantes de la même proposition ont été examinées par le groupe :
  - Le transfert du monument aux morts sur le Champ de Mars a été validé par les participants, qui adhèrent à l'idée générale de faire de cette entrée un vaste espace de partage et de convivialité, permettant en particuliers aux enfants et jeunes de déambuler et de stationner (certains ont fait remarquer que les adolescents ne se regroupent pas qu'autour de la cabine et du local vers le parc Adèle Clément ?)

- C'est l'option 1 qui a été proposé (le groupe du 9 janvier ayant opté pour l'option 2)
  - À l'exception de la suppression du giratoire de l'olivier et de la requalification de l'espace libéré par le transfert du monument aux morts et sous réserve d'un espace uniquement dédié au stationnement des cars, on crée un large espace de convivialité et on maintient le potentiel de stationnement près de la médiathèque et de la boulangerie ;
  - Seul le bus pourrait emprunter la voie où actuellement il stationne, pour la dédier aux piétons lorsque le bus n'est pas là.
- Pour le groupe, les options 2 et 3 crée une coupure entre le parvis de l'école et l'espace convivial qui remplacera le monument aux morts, ce qui est un risque pour les enfants ; c'est l'objection majeure retenue ;
- Un participant a proposé que l'espace libéré par le monument aux morts prenne la forme de gradins pour s'asseoir, jouer au centre, etc.

#### 4 – le stationnement

**Remarques générales :** aménagements OUI, suppressions NON ; la question est posée de savoir si dans la démarche plus globale, il s'agit de conserver le même nombre de places de stationnement, mais de les distribuer différemment, ou s'il faut impérativement maintenir les mêmes places au même endroit ? Si, par exemple, on décide de supprimer le stationnement devant l'église pour en faire un lieu de vie plus piétonnier, on peut déplacer le stationnement vers d'autres emplacements.

Un participant fait remarquer que les habitants peuvent peut-être accepter de faire quelques mètres de plus à pied !

#### **Propositions :**

- dans la Grande Rue, prévoir des emplacements çà et là pour des déposes de courte durée ;
- lorsqu'il y a empiètement d'objets sur le domaine public, sensibiliser le riverain au dégagement de la voirie ; lors d'empiètement dangereux (par exemple, près d'une fin de rue, dans une rue étroite, etc.) de voitures sur le domaine public, on peut prévoir de sensibiliser les riverains d'une part et verbaliser d'autre part ;
- lors du réaménagement de la Grande Rue, modifier les emplacements existants devant l'école, en emplacements en épis ;
- aménagement du Chastelas : en profiter pour que la Mairie achète des terrains au début du Chemin du Belvédère pour les aménager en parking pour les rues Fangérac, Bellevue et du Rempart ;
- détruire les murets existants place de l'Église pour gagner un peu d'emplacements et surtout ne pas supprimer ces emplacements. La question est posée de la protection du patrimoine (église) ;
- matérialiser les emplacements et non-emplacements dans le village, partout où cela n'est pas fait (ex. terrain Zucco, au Champ de Mars...). Compte tenu de la partie constructible du terrain Zucco, on parle de 1/3 de l'espace qui pourrait être traité en places de stationnement ; pour autant sera-t-il plus utilisé ? Il semble que dans sa forme actuelle, il n'incite pas au stationnement ;
- la Mairie devrait tenter d'acheter le terrain Borel au Champ de Mars pour augmenter la disponibilité d'emplacements ;
- verbaliser les stationnements handicapant le passage des autres véhicules ;
- responsabiliser, conscientiser les habitants en leur demandant de garer leur(s) véhicule(s) sur leur terrain et non sur la voie publique et verbaliser ;
- conserver les emplacements boulangerie / école ;
- dans le haut de la rue des Redis, sur la droite, aménager un petit terrain en parking ; il y a d'ailleurs des voitures qui se garent et de plus c'est un terrain communal ;
- difficile interprétation du tracé au sol au début de la rue Fangérac entre interdiction de stationner et emplacements. Y apposer un zébra ;

- prévoir des emplacements de poses et décharges dans le bourg car la circulation est souvent bloquée par les riverains du bourg qui déchargent leur véhicule devant chez eux ;
- mettre la rue Fangérac en sens unique (de la palce Fangérac vers le terrain de football) et matérialiser au sol les emplacements de parking non gênants pour la circulation.
- attention à la mise en œuvre d'appartements nouveaux qui vont générer du stationnement nouveau pour une, voire deux voitures ; il va donc falloir aménager de nouveaux emplacements ;

## 5 – les entrées de village

### Remarques générales :

- Vous évoquez beaucoup la question des entrées de village, mais il faut aussi le réfléchir en termes de sortie de village, en particulier pour la partie nord-est et le garage Chapouan, puisque la sortie ne permet pas de rejoindre Crest et sur le haut du village qui arrive sur la bifurcation de Roynac sortie vers Cléon et entrée du village ;
- À titre d'illustration, l'exemple des terre-pleins centraux de Roynac est évoqué comme possibilité d'aménagement qui plait à quelques membres du groupe qui a traité ce sujet ; cela pourrait être une alternative aux chicanes ?
- Dans la présentation du projet, il est indiqué que l'entrée de Manas est considérée comme l'entrée principale, liée à la proximité de la Mairie, mais aussi du Champ de Mars ; il faut donc voir comment la valoriser pour inciter les automobilistes à l'emprunter ? Est-ce que les comptages de voitures le confirment ? En matière de signalétique, quand on vient de Cléon d'Andran, il y a un panneau qui indique l'entrée naturelle sur le village, le premier rond-point n'incitant pas à remonter vers le centre commercial.

Le groupe est favorable aux trois projets concernant les entrées. Toutefois, il présente ses propositions :

- **Propositions pour l'entrée du village route de Cléon**
  - Il est précisé que concernant la section entre le rond-point de la déviation et le rond-point des oliviers, la route est départementale, mais qu'elle entre dans le projet global de requalification, et dans le cadre d'un accord avec le Conseil départemental de la Drôme.
  - Exiger des riverains l'entretien des abords des voies communales (murs, grillages, végétation, etc.)
  - Prévoir un passage piéton surélevé au niveau de U pour traverser la rue sans danger
  - Ajouter des passages piétons sur la rue desservant le magasin U et la zone artisanale
  - Pour ralentir la circulation automobile :
    - installer une légère chicane aux abords du carrefour de l'Olivier (2)
    - installer un terre-plein (ou haricot) central avant le magasin U en arrivant de Cléon (1)



- **Propositions pour l'entrée route de Soyans**

- Aucune proposition, mais alerte sur un problème de continuité entre le projet 1 et 2. Les cycles, circulant sur la voie réservée (projet 2), doivent traverser la rue pour circuler sur la voie réservée (projet 1), puisque de l'autre côté, c'est un trottoir.



- **Propositions pour l'entrée route de Manas**

- À envisager à l'usage : matérialiser au sol une voie pour les cycles et une voie pour les piétons
- Ajouter des bancs le long de la voie verte